

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS
À LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
3M MEDICAL SERVICES AU CAPITAL DE 20.000 €
DANS LE CADRE DE SA CRÉATION**

Ce rapport, établi le 21 mars 2024,
Comprend 5 pages.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ÊTRE EFFECTUÉS
À LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE
3M MEDICAL SERVICES AU CAPITAL DE 20.000 €
DANS LE CADRE DE SA CRÉATION**

En exécution de la mission qui m'a été confiée le 23 novembre 2023 par décision de l'actionnaire unique de la SASU **3M MEDICAL SERVICES** au capital de **20.000 €** en cours de constitution, concernant les apports en nature devant être effectués à la **SASU 3M MEDICAL SERVICES** dans le cadre de sa création, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article **L. 223-9** du code de commerce.

L'actif apporté d'une valeur d'ensemble de 20.000 € est composé de :

➤ Matériel médical Abena Frantex	14.820
➤ Matériel médical Win Care	2.391
➤ Matériel médical Drive DeVilbiss	1.974
➤ Matériel médical HMS-Vilgo	410
➤ Matériel médical GRIPPON Medical Services	937
➤ Mobilier BUREAU VALLEE	160
TOTAL	20.692

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions qu'elle rémunère.

La structure du rapport de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Nature et objectifs de l'opération

La Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle 3M MEDICAL SERVICES au capital de 20.000 € dont la signature des statuts de création est prévue fin mars 2024 aux MOULE est constituée par un actionnaire unique :

Madame Malika ONESTA détenant 200 actions sur 200,

Elle a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat revente et la location de produits, de matériel médical, paramédical et orthopédique, à titre principal.

L'achat revente et la location de produits de bien-être, confort, beauté et hygiène à titre accessoire.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Le capital social de 20.000 € sera composé de 200 actions de 100 € de valeur nominale.

L'opération d'apport en nature est destinée à constituer le capital initial de 20.000 €.

1.2 Description et évaluation des apports

Les apports en nature se décomposent de la manière suivante, en Euros :

Biens apportés :

L'actif apporté d'une valeur d'ensemble de 20.000 € est composé de :

➤ Matériel médical Abena Frantex	14.820
➤ Matériel médical Win Care	2.391
➤ Matériel médical Drive DeVilbiss	1.974
➤ Matériel médical HMS-Vilgo	410
➤ Matériel médical GRIPPON Medical Services	937
➤ Mobilier BUREAU VALLEE	160
TOTAL	20.692

L'ensemble apporté au capital social aura une valeur de 20.000 €, le surplus de 692 euros étant inscrit au compte-courant de l'actionnaire dans les livres comptables de la SASU 3 M MEDICAL SERVICES.

1.3 Rémunération des apports

En rémunération de ces apports de 20.000 €, l'actionnaire unique de la SASU 3M MEDICAL SERVICES recevra :

➤ Madame Malika ONESTA 200 actions de 100 € de valeur nominale, soit	20.000 €
TOTAL	20.000 €

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports, ces diligences ont consisté à :

- S'entretenir avec la future actionnaire unique
- S'assurer de l'existence de pièces justificatives de ces apports
- Examiner le projet de création de la SASU 3 M MEDICAL SERVICES
- Examiner le projet des statuts

S'agissant de la valeur des apports pris dans leur ensemble, j'ai rapproché la valeur d'ensemble de celle des actions rémunérant l'apport dans son ensemble.

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à **20.000 €** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant des actions correspondant à la totalité du capital social de **20.000 €** de la société en création et rémunérant ces apports.

Stéphane DENARO
Commissaire aux Comptes
Près la Cour d'Appel
de Basse-Terre
Tél : 0690 63 82 77
Siret: 439 492 190 00020 - APE: 6920Z

Fait à Pointe à Pitre,
Le 21 mars 2024

Le Commissaire aux Apports
Stéphane DENARO